



## Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Mardi 9h-12h / Mercredi 8h-12h / Jeudi 9h-13h - 14h-16h

## Infos accueil Ukrainien pour les Rochoises et Rochois qui souhaitent aider :

A l'heure actuelle les besoins sont de deux ordres :

- Aide financière : diverses structures ou associations :
  - Ambassade d'Ukraine informations sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/ambassadeukraineenfrance>).
  - La protection civile, Hello asso, La Croix Rouge, l'association Aides Actions Internationales Pompiers (référence par moteur de recherche)
- Aide bénévole :

Un groupement d'associations Dieulefitoises d'aide aux personnes (Espoir, passerelles...) s'organise pour accueillir des déplacés Ukrainiens comme elles accueillent également des réfugiés d'autres nationalités. Ces associations ont besoin de bénévoles pour accompagner les « déplacés » qui arriveront. Il sera nécessaire de conduire les réfugiés pour leurs besoins personnels, scolaires ou administratifs et de les aider dans leurs démarches.

Les "bénévoles accompagnants" dédiés à une famille, devront œuvrer en binôme.

Dès que des besoins seront exprimés, vous serez informés par message de la mairie.

## Commémoration du cinquantenaire de la fusion La Roche Saint Secret / Béconne :

La municipalité prévoit de fêter le cinquantenaire de la fusion entre les communes de La Roche Saint Secret et Béconne. Cette fusion ayant officiellement eu lieu le 1 janvier 1973, cette commémoration aura lieu début 2023 sous des formes encore à définir. Des idées ont été émises à l'occasion d'un groupe de travail samedi 19 mars. Une des idées est d'organiser une exposition de documents entourant l'époque de la fusion (...1971, 1972, 1973...). Si vous avez des photos, des cartes postales, des articles, des plans ou tout autre document permettant d'évoquer cette époque sur chacune des deux communes, merci de les communiquer à la mairie qui les reproduira et vous les restituera.

## Ponts sur les voies communales :

L'Etat a missionné un organisme public, le CEREMA pour un diagnostic des ponts communaux. Ce diagnostic a eu lieu courant décembre. Nous avons aussi reçu l'avis informel et les conseils d'une personne en charge des ouvrages d'art au service des routes du département de la Drôme. Aucun pont ne semble présenter de danger grave ou immédiat, cependant certains d'entre eux paraissent nécessiter une reprise à moyen terme avant des dégradations trop importantes. A la suite de ces avis, il a été décidé de demander une expertise approfondie à un bureau d'études spécialisé. Cette étude doit avoir lieu d'ici l'été.

## Départ à la retraite de Jaky Pellegrin :

Après plus de 23 ans passés au service de la commune comme agent technique, Jaky Pellegrin a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Si vous voulez lui manifester votre reconnaissance pour le travail qu'il a accompli au service de la commune et des Rochoises et Rochois, vous pouvez lui faire un don et lui laisser un message au secrétariat de mairie.

## Carnaval des enfants des écoles :

Jeudi 14 avril après midi, les enfants de l'école de Roche Saint Secret Béconne et de Montjoux se retrouvent à l'école du village pour se déguiser ensemble, se promener dans le village et y faire admirer leurs déguisements, puis retournent à l'école pour un goûter en commun. Ils seront encadrés par leur maître et leurs maîtresses, les personnels communaux assurant la garderie et quelques parents de Roche Saint Secret Béconne et de Montjoux.

## Pour Garder le Patrimoine de la Roche-Saint-Secret-Béconne :

**Parution de l'ouvrage** *prévue en septembre 2022*

Roche . St . Secret & Béconne  
**Sources**  
& **Terres d'Industries**  
aux XIX<sup>e</sup> & XX<sup>e</sup> siècles

D'ici quelques jours vous trouverez dans votre boîte aux lettres un bulletin de souscription.

L'association « Pour Garder le Patrimoine de la Roche-Saint-Secret-Béconne » vous invite à apporter votre soutien à cette réalisation collective dans laquelle beaucoup se retrouveront.

### Délinquance locale :

Malgré le panneau : terrain privé, dépôt sauvage interdit disposé à proximité des containers de tri sélectif à l'angle du chemin d'Alençon et du chemin des Ayards, certains Rochois continuent d'y déverser leurs déchets végétaux, des cendres et autres détritrus. Le dépôt de déchets, y compris sur des terrains privés est interdit.

La boîte électrique alimentant l'éclairage du tennis a été forcée et cassée. Il s'agit d'un bien communal dont la dégradation crée un danger pour le public et va entraîner des frais de remise en état pour la commune.

Ces deux actions sont des infractions punies par la loi et donnant lieu à des procès-verbaux suivis d'amendes. La première par des amendes de 350 à 1500 €, la deuxième par une amende de 3750€ et un travail d'intérêt général.

### Élection présidentielle : organisation pratique.

L'élection a lieu en deux tours les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote est dans la salle des conseils de la mairie. Il est ouvert de 8 heures à 19 heures. Entrée par l'escalier en bois côté église, sortie par derrière côté bois de chênes verts. Possibilité de venir se garer derrière et d'entrer et sortir par derrière pour les personnes à mobilité réduite. Merci de vous munir d'un masque et de vous passer les mains au gel hydro-alcoolique en entrée et sortie du bureau de vote. Les tables et objets liés au vote seront régulièrement désinfectés. Vous pouvez présenter votre carte d'électeur, elle n'est pas obligatoire. La présentation d'une pièce d'identité est recommandée.

### Nouvel artisan sur la commune : RIALISOL

Un artisan plaquiste s'installe sur la commune. Il travaille en neuf ou en rénovation, en isolation, plâtrerie, peinture.

Il propose des devis gratuits pour : aménagement d'espace, isolation, soufflage des combles perdus, cloisons, cloisons amovibles, faux plafonds, plafonds suspendus, bandes à joints, peinture, nettoyage des murs extérieurs.

Contacts : [rialisolentreprise@gmail.com](mailto:rialisolentreprise@gmail.com) ; 04 75 46 28 16

### Nouvelles printanières de l'épicerie-café « Le Préau » :

Nous avons le plaisir de vous présenter Cerise MARIE qui vient de rejoindre l'équipe de salariées du Préau. Originnaire de Montjoux, elle a travaillé dans l'animation, en médiathèque et dans la vente en librairie. Souriante, aimant la nature et les contacts, elle est sensible à l'écologie et connaît notre village pour y avoir randonné. Nous l'avons choisie pour son sens de l'organisation, son dynamisme et son gout pour le travail en équipe.

Si Le Préau a besoin d'une nouvelle employée c'est que nous avons l'intention depuis le début d'ouvrir une « petite restauration » et que ce temps est venu !

L'ouverture devrait se faire dans le courant du mois de juin, peut-être un peu avant, tous, collectif, salariées et bénévoles y travaillent, on vous réserve la surprise ! En attendant Anouk, notre cuisinière peaufine la « Carte », et nous équipons la petite cuisine du Préau.

A très vite dans VOTRE Epicerie café !



Le collectif du Préau.

### L'ambroisie : une plante allergisante

L'ambroisie à feuilles d'armoise est devenue un sujet de santé publique en France : son pollen, dispersé en grande quantité en fin d'été, est très allergisant. 6 à 12 % de la population exposée est allergique. Il est responsable de diverses pathologies chez les sujets sensibles, essentiellement respiratoires (asthme, rhinite, trachéite), parfois cutanées (urticaire). On estime qu'il suffit de cinq grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air pour que les symptômes apparaissent.

La technique de lutte la plus simple et la plus radicale reste l'arrachage avant la floraison de la plante

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur votre terrain :

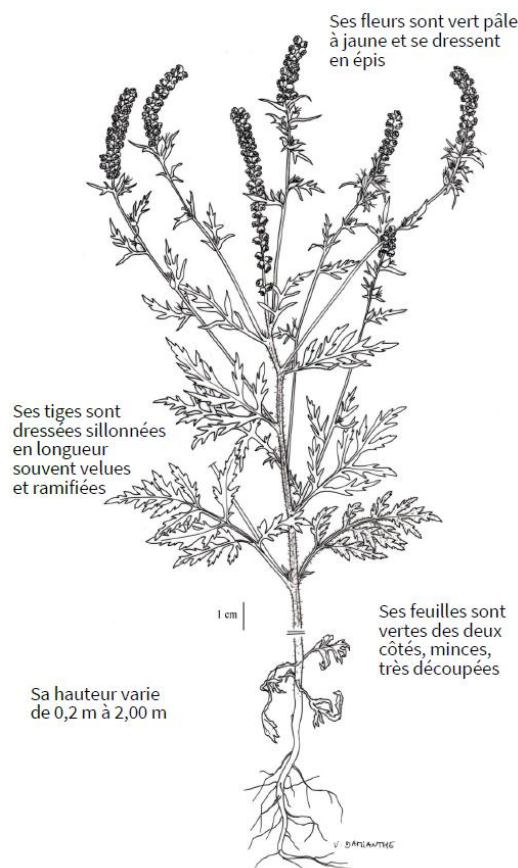
Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambroisie. Consulter la [carte de reconnaissance pratique de l'ambroisie](#) ou le site internet [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)

Si vous avez un doute concernant l'identification, contactez la mairie, la référente ambroisie de la commune : Marie-Chantal Marcel pourra venir vous aider à l'identification.

Signalez-la sur la plateforme de signalement ambroisie : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>

Vous êtes responsable : agissez vous-même immédiatement et éliminez la avant la floraison (généralement entre début août et début octobre).

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas : prévenez le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire ou la mairie si vous ne connaissez pas l'utilisateur du terrain.



**Ambrosie à feuilles d'armoise**  
*Ambrosia artemisiifolia* L.